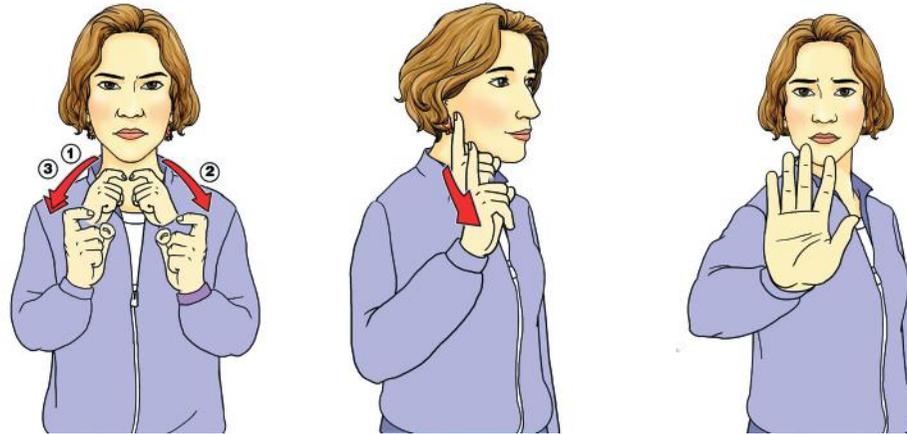
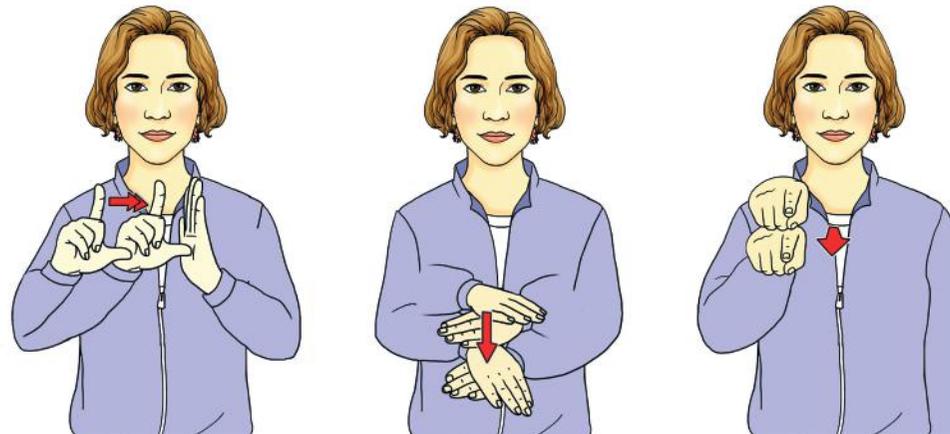


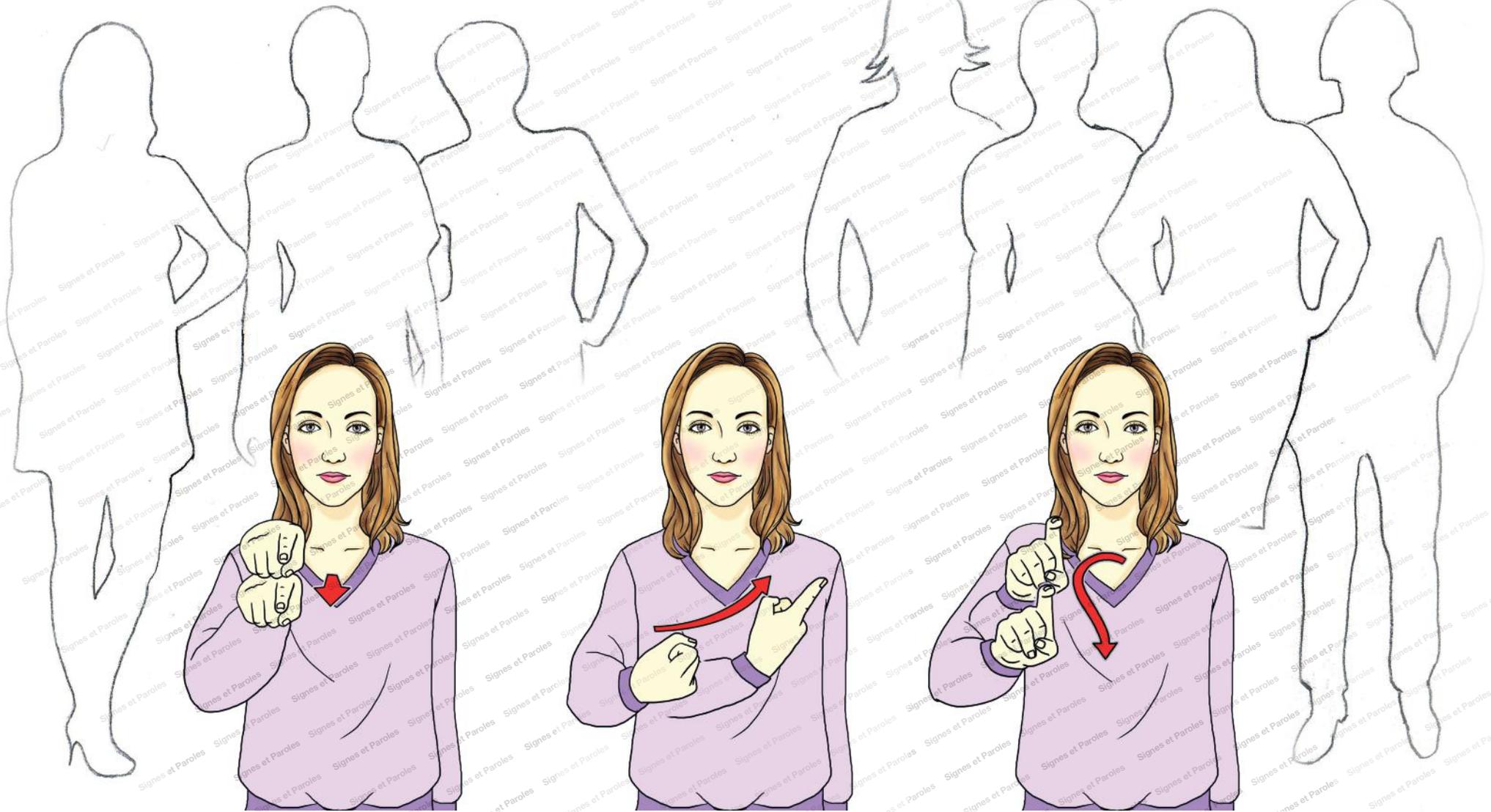
Violences faites aux femmes



Violences faites aux femmes : **STOP !**



La loi vous protège



Etes-vous victime ?



Menaces de mort



Vous porte des coups



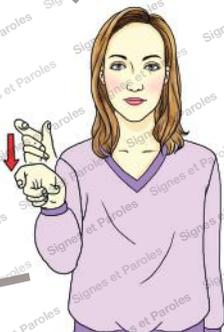
A main nue



Avec des objets



Vous avez peur



Conjoint, concubin ou partenaire de pacs



Chantage



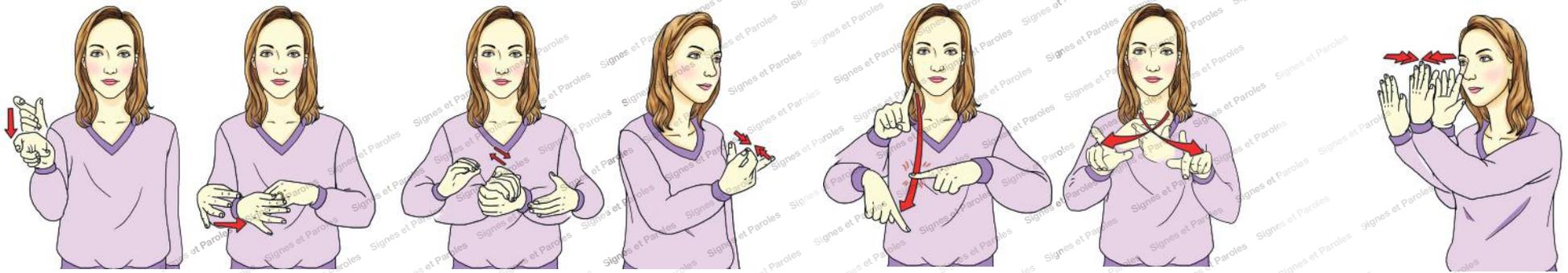
Rapport sexuel non consenti



Dénigrée



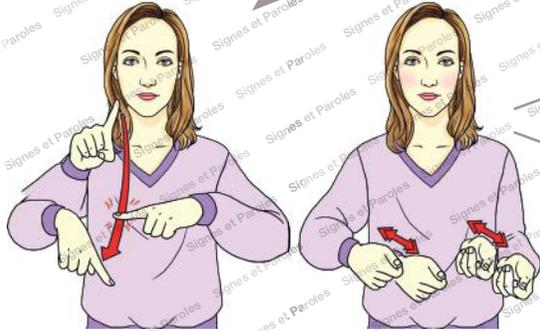
Insultée



Conjoint, concubin ou partenaire de pacs...

Vous prive de liberté...

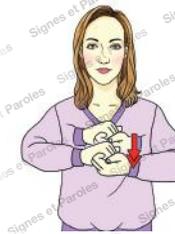
de voir



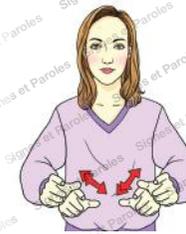
Vous interdit d'avoir accès
aux documents administratifs ou à l'argent



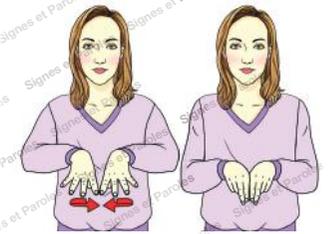
de manger



Amis



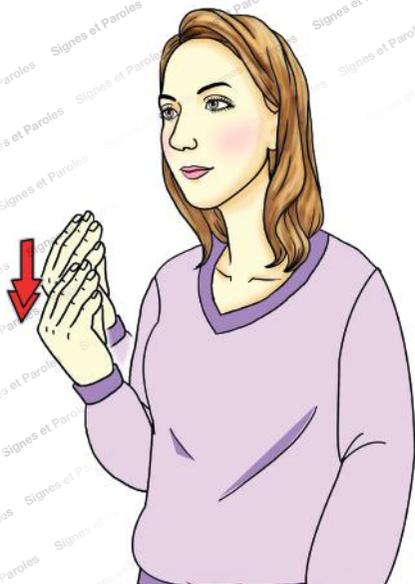
Connaissances :
collègues, voisins,...



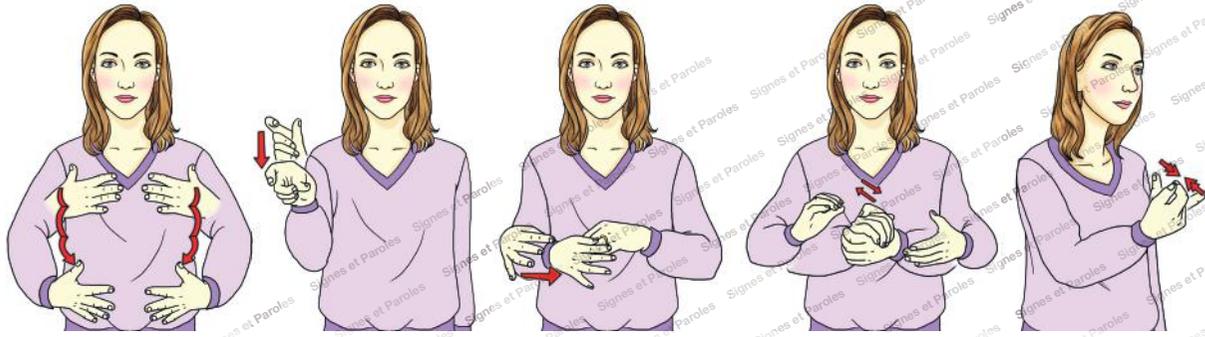
Famille



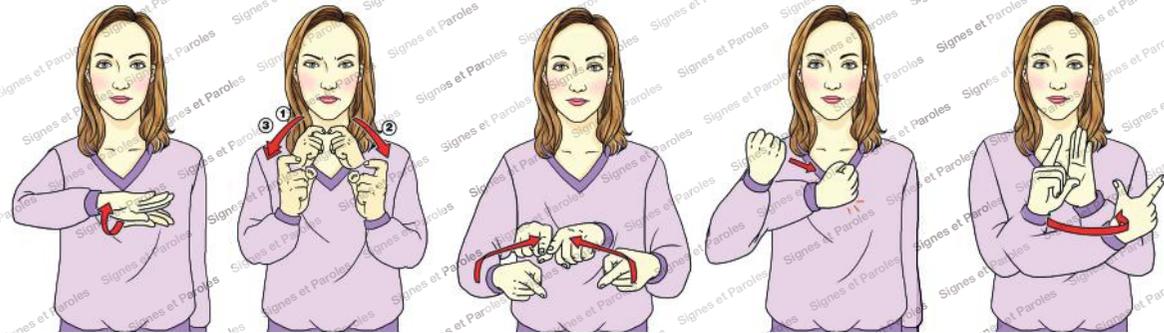
Autres interdictions qui portent atteinte à votre liberté...



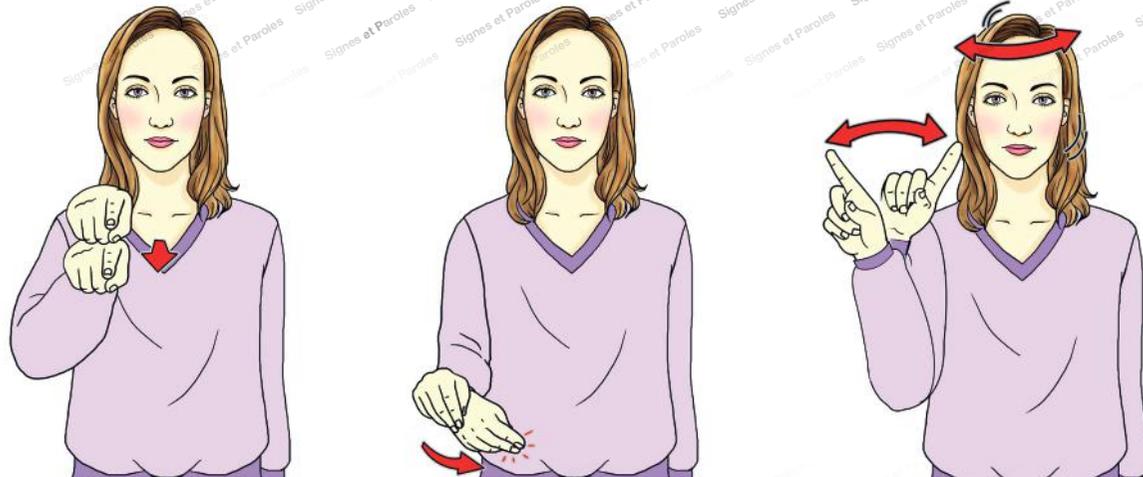
Vous subissez ces évènements devant vos enfants



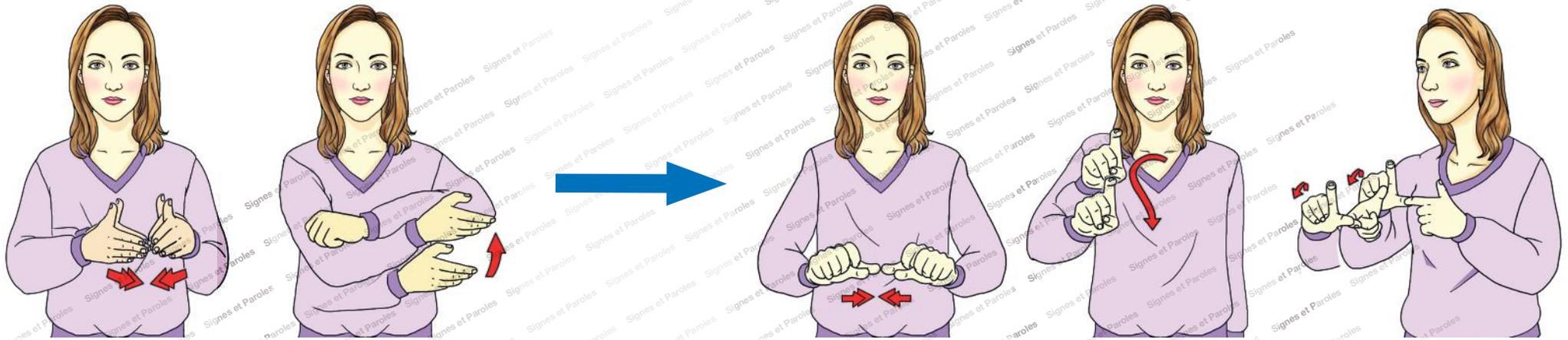
Si votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS se comporte ainsi, même quelques points parmi cette liste,
cette violence constitue un délit voire un crime



Ces actes sont réprimés par la loi



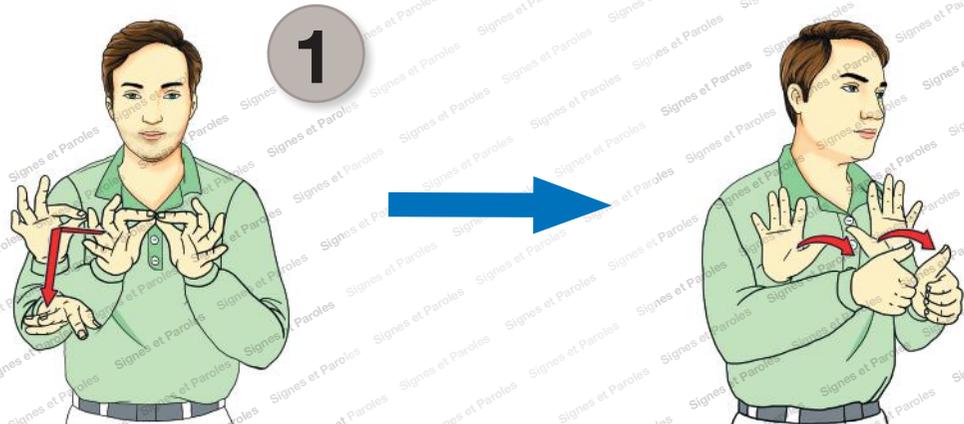
Vous n'êtes PAS coupable !



Que faut-il faire pour avoir de l'aide ? Quelles sont les procédures ?

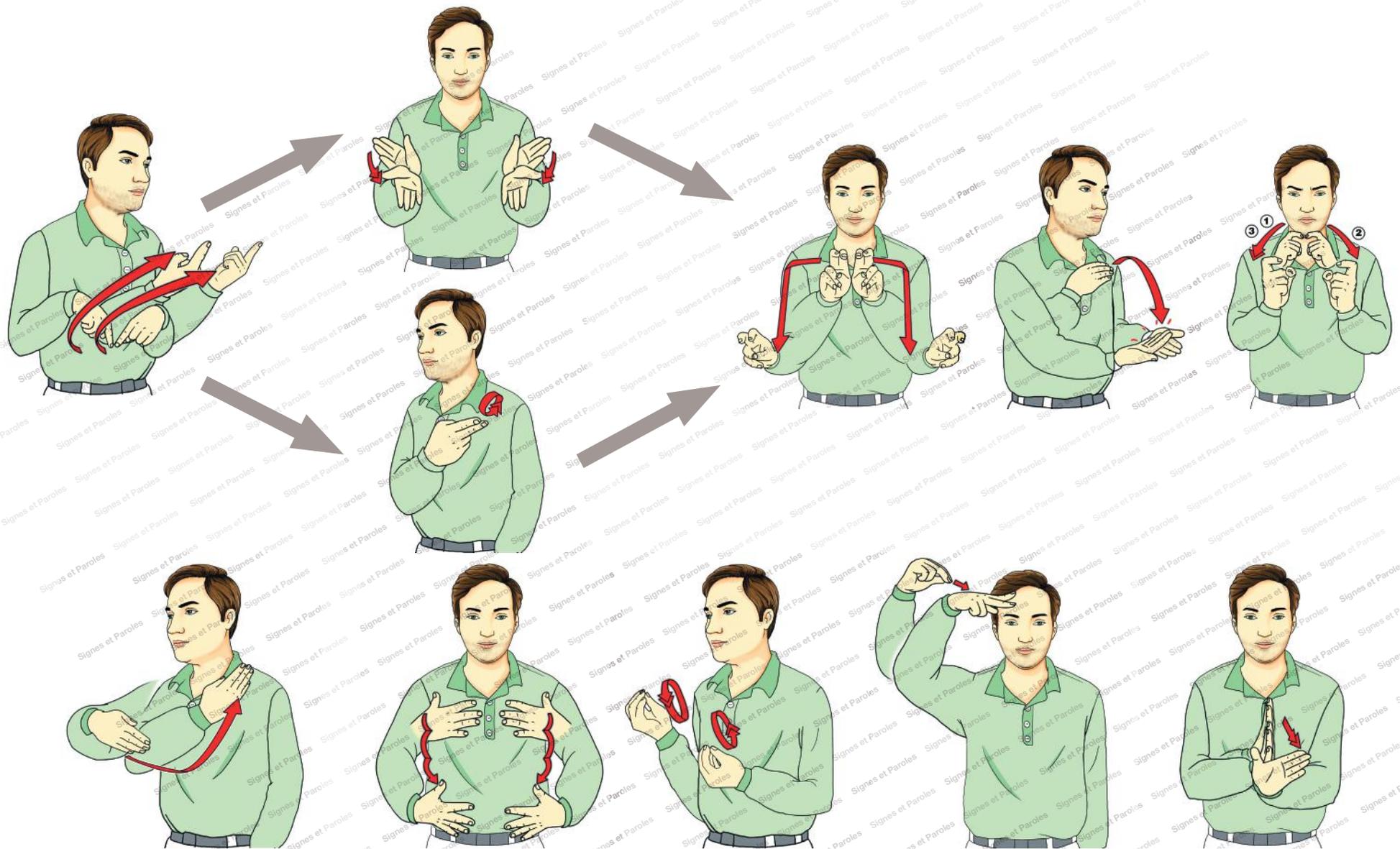


Consulter au plus vite un avocat qui vous conseillera selon votre situation

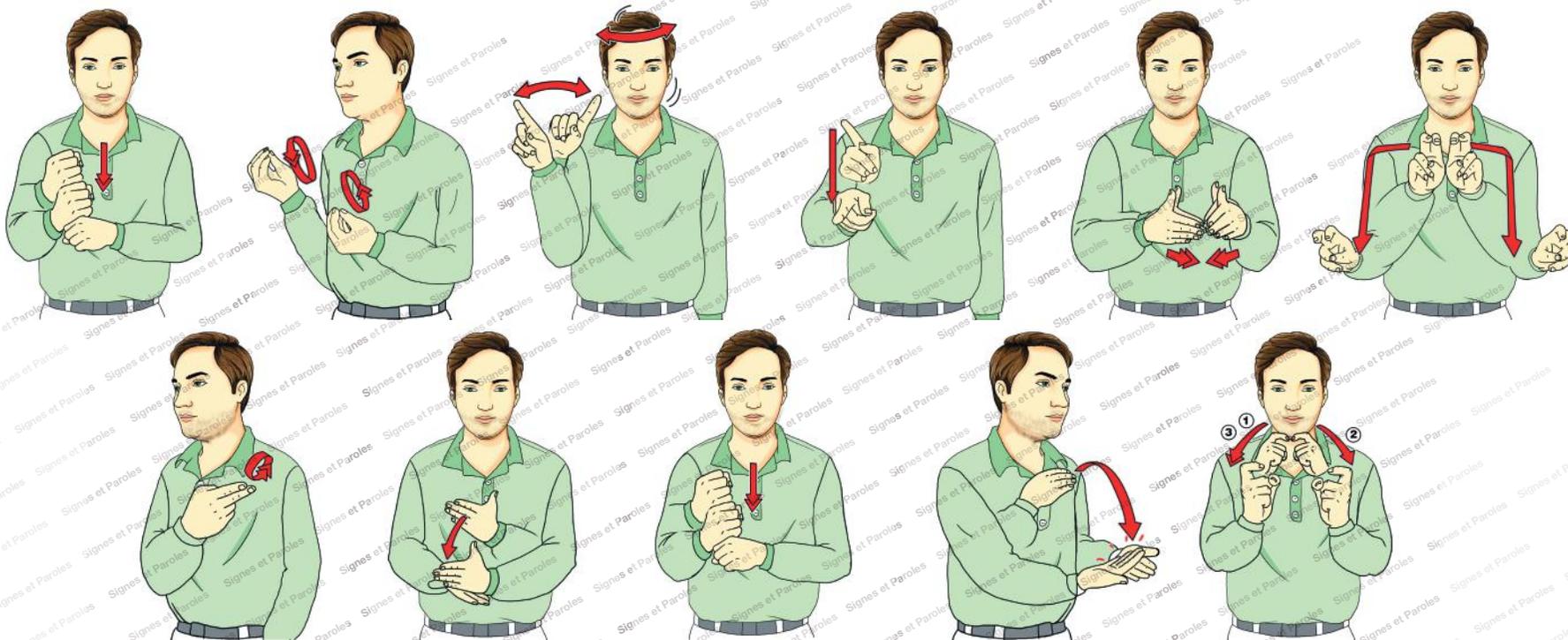


Solution 1 : Dépôt de plainte

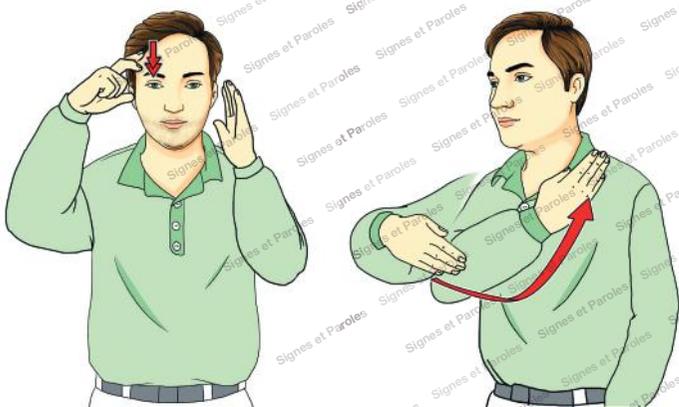
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'INTERIEUR DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE ----- COMMISSARIAT DE POLICE DE</p>	<h1>PROCES-VERBAL</h1> <p>PV n°</p>
<p>Tel : Fax : Code INS 3E :</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, Le vingt sept mars, à onze heures neuf</p>
<p>P. V. : n° ----- AFFAIRE :</p>	<p>Nous, BRIGADIER DE POLICE En fonction à Meaux</p>
<p>VIOLENCES VOLONTAIRES VICTIME :</p>	<p>AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à Meaux</p>
<p>OBJET : PLAINTÉ De Mme</p>	<p>--- Nous trouvant au service, --- Agissant en matière de flagrance, --- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, --- ---En date et heure du présent,--- ---Assurant notre mission au Service des Plaintes,--- ---Agissant conformément aux instructions reçues de Mr S Commissaire Divisionnaire de Police, Officier de Police Judiciaire territorialement compétent ---</p>



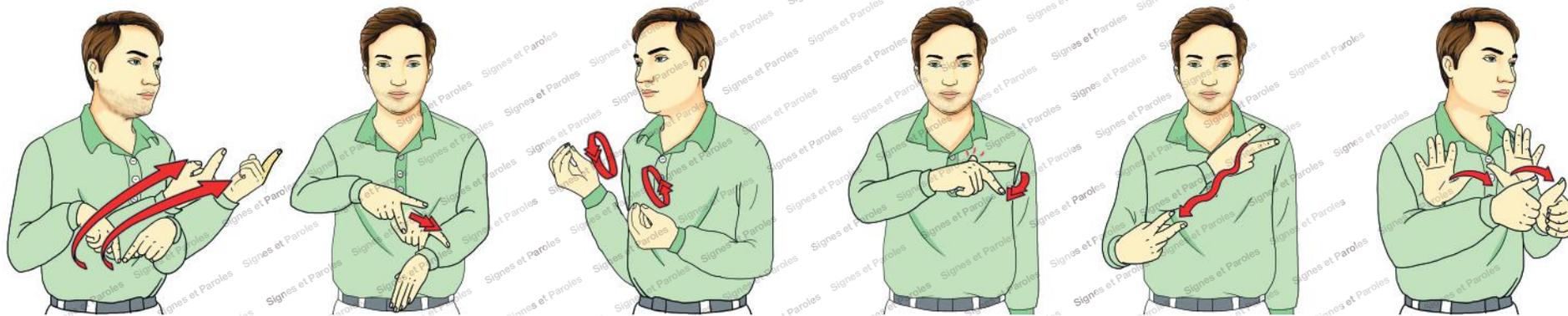
Faites pratiquer un examen médical pour faire constater les traces de coups, les blessures et les traumatismes psychologiques à l'hôpital ou chez un médecin.



Etablir un certificat médical précisant une éventuelle incapacité totale de travail (ITT)
que vous exercez ou non une activité professionnelle



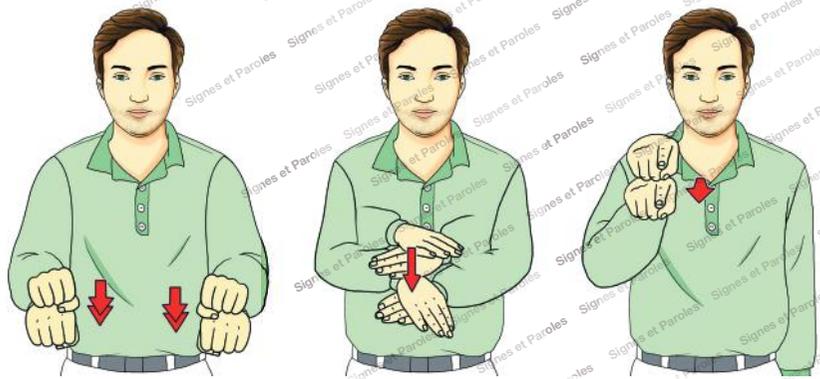
Prenez des clichés photographiques de vos blessures



La gendarmerie ou la police nationale enregistre votre dépôt de plainte.

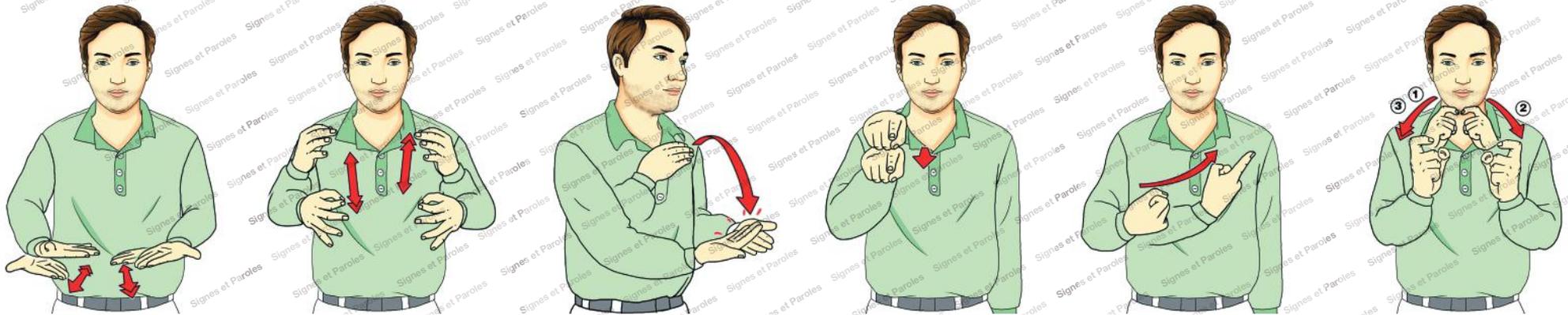


La plainte est un document qui permettra à la justice de faire condamner l'auteur des faits et de vous protéger.





Une consultation médicale à l'Unité Médico Judiciaire (UMJ) à l'hôpital pourra être requise par le gendarme ou le policier...



pour constater vos blessures



Solution 2 : La main courante ou procès verbal de renseignement judiciaire

CIRCONSCRIPTION DE :

Téléphone :

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro :

Déclaration effectuée le

Rédacteur : Service : PROX/QUART

Objet : Injures - menaces

Adresse des faits dénoncés :

Déclaration :

---Etant au service constatons que se presente a nous la personne ci apres designee qui nous declare:---
 ---Je viens vous signaler que mon fils agé de ans, est eleve en classe de apres avoir sauté une classe car il est un enfant precoce et est suivi par le charge de mission de l'academie des enfants precoces.---
 Depuis l'école primaire il est victime de jalousie de la part des autres eleves et subi tous les jours des brimades, se fait bousculer sans raison dans la cour de recreation, recoit des coups derriere la tete, il est si on peut dire devenu la TETE DE TURC du college et il s'avere que ces faits sont du fait de tous les eleves du college sans distinction de classe.---
 ---Vers la mi-septembre j'ai vu le directeur Mr et le CPE du college qui ont convoqué les parents des divers enfants du college.---
 ---J'ai voulu l'inscrire a mais son inscription nous a été refusée.---
 ---Lundi 26/11/ mon fils n'a pas voulu se rendre au college par peur. Mardi j'ai revu Mr et Mr qui m'on demandé de faire cette main courante.---
 ---Je precise que Mr et Mr sont des personnes tres reactives et font de leur mieux pour trouver une solution aux problemes rencontrés par mon fils.---
 ---Q Et en dehors du college?---
 ---R Oui tous les jeudis a l'arret de bus de mon fils se fait embeter par d'autres eleves du college.---
 ---Je prends acie que vous allez avisé le de la mairie de ces faits.---
 ---Main courante etablie a toute fin utile.---
 LA DECLARANTE

L.A.P.J.

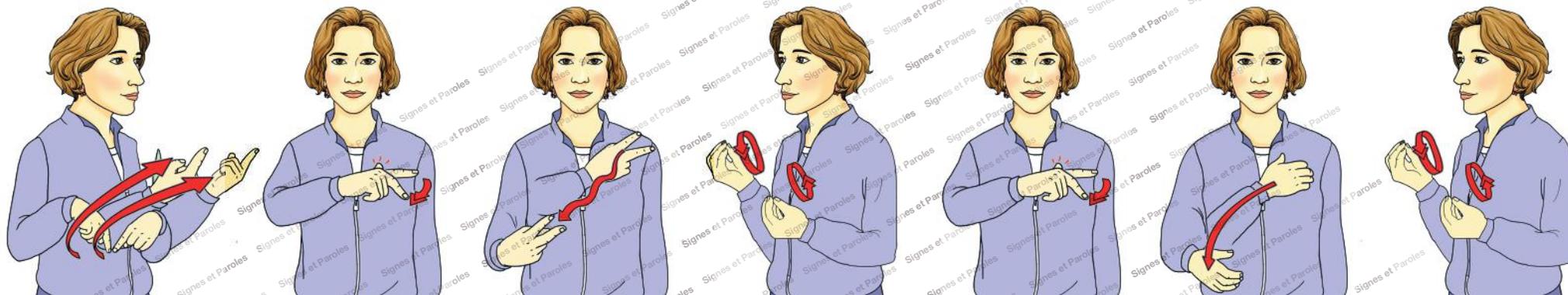
Meaux Police Municipale

FICHE MAIN COURANTE N°

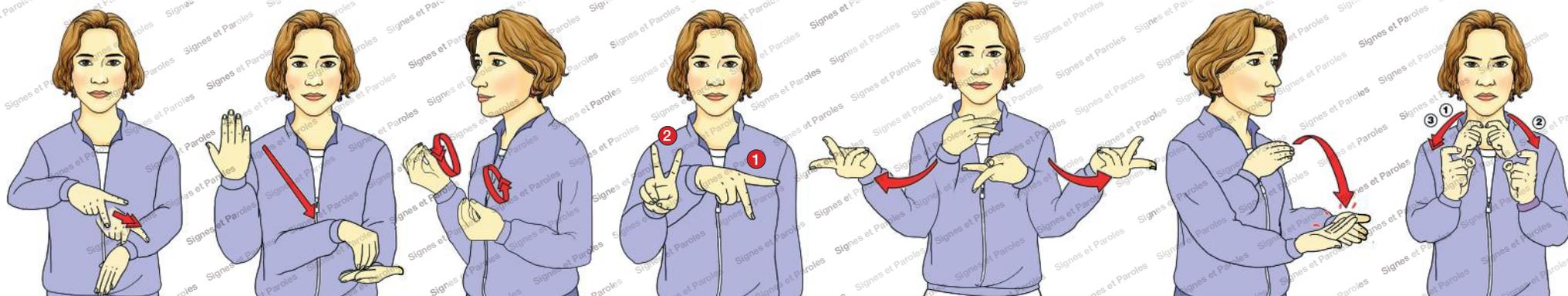
Mardi 26 mars 2019 à 00:00

<p>Rédacteur : Objet : Sécurisation Source : Consignes brigade de nuit Demande : Chef de Poste MC : Nuit Identification : Suites : Sans suite Adresse : QUARTIER DUNANT</p> <p>Marque : Modèle : Immatriculation : Autres véhicules : Requérant : Date de fin : 26/03/2019 à 00:05</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Main courante validée Date de validation : 26/03/2019 à 02:20</p> <p>Intervenants :</p>
OBSERVATIONS	
Observations Complémentaires	
Néant	
Rapports	
Néant	
Tiers	
Néant	
Véhicules	
Marque / Modèle	Immatriculation
Genre	

Le 27/03/2019 page 1 15.33



C'est une déclaration des faits auprès des services de police ou de gendarmerie.



Les faits signalés sont enregistrés



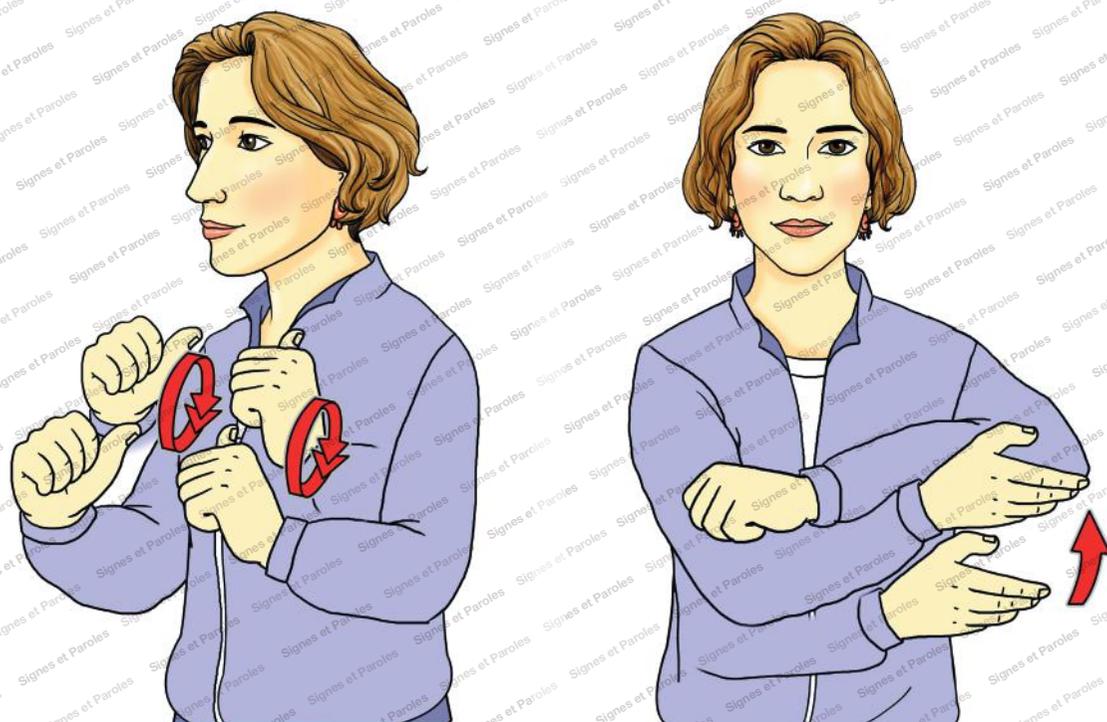
SEUL le Procureur de la République décide des suites à donner.



Le dépôt d'une main courante permet de signaler à la police votre départ du domicile conjugal (avec ou sans les enfants)



Il est possible de bénéficier d'un accompagnement dans ses démarches administratives et sociales (changement de domicile, hébergement d'urgence, autre que le logement) en prenant contact avec les services sociaux ou une association d'aide aux victimes.



Les adresses utiles



SERVICE PUBLIC GRATUIT 24H/24, 7J/7



Appel d'urgence pour sourds et malentendants



SMS



FAX



VISIO



TCHAT



Nouveau



VISIO TCHAT SMS



Application gratuite Urgence 114



Téléchargez sur



N'attendez pas d'avoir une urgence, téléchargez l'application Urgence 114.

Dès que vous avez téléchargé l'application :

- 1 Acceptez les autorisations
- 2 Enregistrez vos coordonnées personnelles à l'avance



VISIO TCHAT



Site internet www.urgence114.fr



Sur le site internet www.urgence114.fr enregistrez vos coordonnées personnelles à l'avance pour gagner du temps.



+ INFORMATIONS
www.info.urgence114.fr

REF : Mai 2019

- **Maison des femmes de Paris**

163, Rue de Charenton - 75012 Paris

maisondesfemmesdeparis@orange.fr

SMS au 06 73 72 43 84

> Permanences juridiques et sociales en LSF



- **Permanences d'avocats du barreau de Paris**

Des avocats du Barreau de Paris assurent des permanences généralistes pour les personnes sourdes et malentendantes

Les 3e mardi, 2e mercredi, 4e jeudi de chaque mois de 14h à 17h au Palais de Justice de Paris

10, boulevard du Palais - 75001 Paris



- **Antoine PAGES**

Chargé de mission «aide aux victimes»

Direction du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité

Mairie de Meaux

antoine.pages@meaux.fr



